

CHAMPIONNAT TERRITORIAL DE NATATION PROMOTIONNELLE et CRITERIUM PROMOTIONNEL Mercredi 30 MARS 2022 à VANNES (56)



Ces informations peuvent toujours évoluer. Avant chaque compétition territoriale, il est donc important de **CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE** pour s'informer en temps réel jusqu'à la veille de la compétition.

LIEU :	Piscine municipale de Kercado – VANNES (56)
RESPONSABLE DES INSTALLATIONS :	Solène KERSUZAN A contacter en cas de souci le jour de la compétition Tél port : 06.99.20.28.62 et 06.63.90.49.38
RESPONSABLE DE L'ORGANISATION :	Emmanuel GUERIN – 06.87.10.21.65 Directeur régional de l'Ugsel Bretagne
OUVERTURE DE LA PISCINE :	12 h 00
ACCES AU BASSIN et	
MISE EN PLACE DU JURY :	12 h 15
DEBUT DE COMPETITION :	LE PLUS VITE POSSIBLE
FIN DE COMPETITION :	15 h 45

Pour participer à la compétition dans les meilleures conditions, **IL EST IMPORTANT DE LIRE ATTENTIVEMENT L'ORGANISATION GENERALE de l'Ugsel Bretagne disponible sur le site internet.**



AVANT DE PARTICIPER, il est important de PRENDRE CONNAISSANCE :
- des mesures d'adaptation Ugsel à la situation sanitaire, allégées le 11/03/22
- du protocole territorial sanitaire Ugsel de l'activité, allégé le 11/03/22
AFIN DE S'Y CONFORMER.

Situation : rue Winston Churchill à Vannes – à côté du complexe sportif de Kercado

LICENCE SPORTIVE : Se référer à l'article 7 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2021/2022.
En substance, cet article rend la licence Ugsel OBLIGATOIRE avec présentation sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement lors des championnats et fera office d'accréditation pour l'année scolaire. Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

LICENCE ENCADRANT : Se référer à l'article 9 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2021/2022.
En substance, cet article rend OBLIGATOIRE la licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité pour tout participant encadrant (prof EPS, personne participant à l'animation de l'AS, accompagnateur ponctuel) à une compétition ou rencontre UGSEL. Cette licence doit pouvoir être présentée sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement et fera office d'accréditation pour l'année scolaire.



Jury : = Chaque établissement participant doit prévoir un ou des Juges suivant la règle suivante :

	0 à 10 nageurs : 1 adulte + des juges élèves	
	De 11 à 20 nageurs : 2 adultes + des juges élèves	
	De 21 et plus : 3 adultes + des juges élèves	

= Pour que la compétition puisse fonctionner, le jury doit être composé d'une trentaine de personnes au moins. Exemple de composition pour une piscine à 5 couloirs :



- ✚ 1 coordinateur (organisateur) pour assurer le lien entre l'Ugsel et la piscine
- ✚ 15 chronométreurs, dont 5 à 10 juges élèves (3 chronos par ligne)
- ✚ 1 juge arbitre
- ✚ 2 starters
- ✚ 2 juges virage + arrivée
- ✚ 2 juges de nage
- ✚ 3 personnes à la chambre d'appel
- ✚ 2 navettes
- ✚ 2 personnes au protocole (gestion des médailles)

Total : 32 personnes

Jeunes Officiels : Penser à former des jeunes officiels car il serait bon d'en avoir 1 par couloir.
Chaque JO doit avoir son chronomètre.

Qualifications au promotionnel :

Les minima définitifs de qualifications et la liste des nageurs qualifiés au championnat territorial seront diffusés sur le site internet de l'UGSEL Bretagne dès que possible après la réunion de qualification prévue le **lundi 21 mars 2022**.

* **Un nageur uniquement qualifié en relais** peut prendre part à une épreuve individuelle. Pour cela, il est nécessaire de procéder à son inscription à l'aide de l'imprimé conçu à cet effet.

Date limite d'inscription : **Lundi 28 MARS 2022 – 14h00 délai impératif.**

Passé ce délai, le secrétariat territorial ne s'engage pas à prendre en considération les inscriptions retardataires.

AUCUN RAJOUT NE SERA EFFECTUE LORS DE LA COMPETITION.

Rappel du règlement :

Voir nouveau règlement national disponible sur le site internet de l'Ugsel nationale, notamment au sujet du championnat **CRITERIUM PAR EQUIPES PROMOTIONNEL**. Ci-dessous, les principales règles à connaître et respecter :

PROMO (4 à 8 élèves) BM ou CJ

EPREUVES	Nombres de Cotations	Cotations Obligatoires	Cotations Supplémentaires
25m Papillon	1 à 3 cotations	1	0 à 2
50m Dos	1 à 3 cotations	1	0 à 2
50m Brasse	1 à 3 cotations	1	0 à 2
50m Nage Libre	1 à 3 cotations	1	0 à 2
100m 4 Nages	1 à 3 cotations	1	0 à 2
Relais 4 x 25m Nage Libre	1 cotation	1	0
Relais 4 x 25m 4 Nages	1 cotation	1	0
	5 à 15 cotations + les relais	5 cotations individuelles obligatoires + les 2 cotations des relais	+ 0 à 10 cotations supplémentaires
Classement		Addition des 4 meilleures cotations parmi les 5 individuelles obligatoires. + Les 2 cotations relais. + Les 3 meilleures cotations parmi la cotation individuelle obligatoire restante et les 10 cotations individuelles supplémentaires.	

ÉPREUVES

BM CJ

Papillon 25 m 25 m

Dos 50 m 50 m

Brasse 50 m 50 m

Nage Libre 50 m 50 m

4 Nages Individuel 100 m 100 m

Relais Nage Libre 4 x 25 m 4 x 25 m

Relais 4 Nages 4 x 25 m 4 x 25 m

Un relais est constitué soit de 4 filles, soit de 4 garçons, soit de 2 filles et de 2 garçons.

La composition d'un relais peut comporter de 4 à 5 noms. Elle doit être déposée avant le début de la compétition sur Usport.

COMPOSITION DES ÉQUIPES

Une équipe est constituée de 4 à 8 nageurs et doit présenter au minimum un nageur dans chaque épreuve et peut présenter, au maximum, 3 nageurs dans chaque épreuve. Les épreuves auxquelles participent les élèves en individuels et en relais lors du championnat individuel promotionnel servent pour la cotation des équipes. Il est important que chaque établissement ait un représentant dans chaque nage pour pouvoir participer au criterium.

LES RELAIS DES ÉQUIPES

Les relais BF, BG, MF, MG, CJF, CJG, CJ Mixtes, réglementairement composés, participant au championnat Individuels, peuvent intégrer une équipe dans le respect de la composition des équipes et de la participation aux épreuves.

Les relais multi-catégories et/ou mixtes sont appelés Relais Critérium BM, spécifiques au championnat Critérium par équipes BM d'une part, et Relais Critérium CJ, spécifiques au championnat Critérium par équipes CJ d'autre part.

Les nageurs des Relais Nage Libre Critérium BM et CJ ne peuvent pas faire partie d'un relais Nage Libre dans le Championnat Individuels.

Les nageurs des Relais 4 Nages Critérium BM et CJ ne peuvent pas faire partie d'un relais 4 Nages dans le Championnat Individuels.

Relais : Les relais doivent OBLIGATOIREMENT être nominatifs **dès le niveau départemental**.

Leur composition pourra être modifier sur Usport

Jusqu'au MARDI 29 MARS 2022 – 13h30.

Si malgré cette possibilité, une modification exceptionnelle de composition devait intervenir le jour de la compétition, elle devra être signalée sur l'imprimé prévu à cet effet, disponible sur le site internet de l'Ugsl Bretagne et sur le lieu de la compétition AVANT LE DEBUT DE LA COMPETITION.

Aucune modification ne doit être portée sur les fiches de nages.

Fiches de nages : Les fiches de nages sont informatisées et préparées par l'Ugsl Bretagne.

Chambre d'appel : Chaque nageur doit se présenter à la chambre d'appel de son épreuve pour se faire pointer.

Bien écouter les annonces faites en cours de compétition.

Ordre des nages :	Papillon 25 m	BF/BG – MF/MG – CJF/CJG
	Brasse 50 m	BF/BG – MF/MG – CJF/CJG
	Relais 4 Nages 4 x 25 m	BF/BG – MF/MG – CJF/CJG
	Relais 4 Nages 4 x 25 m mixte	CJF/CJG
	Dos 50 m	BF/BG – MF/MG – CJF/CJG
	Nage Libre 50 m	BF/BG – MF/MG – CJF/CJG
	Relais Nage Libre 4 x 25 m	BF/BG – MF/MG – CJF/CJG
	Relais Nage Libre 4 x 25 m mixte	CJF/CJG
	4 Nages 100 m	BF/BG – MF/MG – CJF/CJG



Pour optimiser le déroulement de la compétition, la CSR natation juge nécessaire d'appliquer une stratégie de remplissage des séries pouvant impliquer la présence de plusieurs catégories en même temps dans une même nage.
Les élèves sortiront de l'eau par les échelles APRES le départ de la course suivante.

FAUTES TECHNIQUES :

Lorsque des officiels sont présents sur le lieu de compétition, la CSR a décidé de disqualifier pour faute technique à partir de la catégorie MINIME. Il est considéré que les nageurs qualifiés au championnat territorial ont eu le temps au préalable de connaître et d'apprendre le règlement.
Seuls les poussin(e)s et benjamin(e)s restent uniquement informés de leurs erreurs éventuelles.

Lorsqu'il n'y a pas d'officiels autour du bassin, il ne sera procédé qu'à une information.

Récompenses : Les 3 premiers nageurs de chaque nage sont récompensés, sauf si le nombre de participants est inférieur à 5. Dans ce cas, seuls les 2 premiers nageurs recevront une médaille, excepté si le temps réalisé est un minima national.

DISCIPLINE - PROPRETE :

**PAR RESPECT du PERSONNEL et des INSTALLATIONS mis à disposition de l'UgseL,
TOUS LES ADULTES RESPONSABLES D'ELEVES
doivent veiller au comportement correct des jeunes présents et au maintien de la
PROPRETE DES LIEUX.**

DEMANDE DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE au CHAMPIONNAT NATIONAL :

Cette démarche doit être effectuée pour **TOUS LES NAGEURS ABSENTS AU CHAMPIONNAT TERRITORIAL** et désirant faire valoir une performance susceptible d'être qualificative réalisée en cours de saison.

La demande de QE doit être déposée le jour de la compétition régionale **AU PLUS TARD**, auprès du secrétariat de la compétition (avant si possible au secrétariat régional).

La raison de l'absence doit être mentionnée et justifiée par un document officiel accompagnant la demande de QE (voir encart spécifique pour plus d'info). Ne pas oublier de noter les temps effectués lors des championnats départementaux UgseL.

TOUTE DEMANDE DE QE INCOMPLETE ou DEPOSEE APRES CE DELAI NE SERA PAS RECEVABLE.

ugselbretagnenatationpromotionnelleugselbretagnenatationpromotionnelle



COMPETITION NATIONALE :



Date limite des championnats territoriaux	6 avril 2022
Commission de qualification :	8 avril 2022
DATE :	(11) 12-13 MAI 2022
LIEU :	SAINT MALO (35)

QUALIFICATIONS :

La commission nationale de qualification se réunit pour déterminer les minima définitifs.
L'information est diffusée sur le site internet de l'UgseL nationale.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

Il appartient à chaque établissement ayant un ou plusieurs qualifiés au championnat national de se connecter sur le site internet de l'Ugsel nationale pour télécharger les informations mises à disposition et connaître les consignes et délais à respecter.

DEPLACEMENT AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

L'Ugsel Bretagne n'organise pas de déplacement à ce championnat national.
Se rapprocher de son comité départemental ou d'autres établissements participants.

Ces informations peuvent subir des modifications tout au long de la saison pour de multiples raisons.
Avant chaque compétition régionale, il est donc important de
CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE et de l'UGSEL NATIONALE
pour s'informer en temps réel.

ugselbretagnenatationpromotionnelleugselbretagnenatationpromotionnelleugselbretagnenatationpromotionnelle

UGSEL Bretagne : 7 rue Jules Verne – CS 30222 – 22002 SAINT BRIEUC Cedex 01
Tél : 02.96.21.06.30 - Courriel : ugsel.bretagne@e-c.bzh – Site : <http://www.ugsel-bretagne.org>
Ugsel nationale – Site : <http://www.ugsel.org>